

## COMPTE-RENDU

---

L'an deux mille dix-neuf, le dix-huit décembre, à 18 heures 30. Le Conseil Municipal, légalement convoqué le 10 décembre 2019 s'est réuni à l'Hôtel de ville sous la présidence de Nicolas CRIAUD, Maire.

**Étaient présents** : Pascal LOIRAT (arrivé 19h07) - Françoise JOUNIER - Marie-Annick DURAND - Luc PORTET - Catherine LACROIX - Bernard MACÉ - Anouk PAOLOZZI-DABO - Frédérick DUNET - Jacques GUIHÉNEUF - Laurent BOULO - Chantal DEMY - Marie-Claude BARRET - Laurent CHASSAING - Patrice GUIHARD - Joseph GAULTIER - Gwénaëlle MORVAN - Joëlle URVOIS - Anne-Martine GUILLOUX - Marie-Line MOREAU - Hélène CHALLIER - Hervé NAËL - Emmanuelle SOALHAT - Dominique MIGAULT - Frédéric MICHÉ - Anne-Gaëlle RÉVAULT - François PAGEAU

**Étaient excusés** : Thierry de LORGERIL donne pouvoir à Nicolas CRIAUD - Laurence LÉPINE donne pouvoir à Bernard MACÉ - Laurence GEFFRAY donne pouvoir à Gwénaëlle MORVAN - Fabrice GUILLET donne pouvoir à Joseph GAULTIER - Nadège VÉRON donne pouvoir à Anne-Martine GUILLOUX - Dominique WEBER.

**Secrétaire de Séance** : Catherine LACROIX

---

Monsieur le Maire demande à Catherine LACROIX, désignée secrétaire de séance, de bien vouloir procéder à l'appel. Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire soumet, à l'approbation de l'Assemblée délibérante, le compte-rendu du Conseil Municipal du 18 novembre 2019.

Le compte rendu ne suscite aucune remarque et est donc approuvé à l'unanimité.

Monsieur le Maire propose que le Conseil Municipal étudie la première délibération consacrée à la modification N° 1 du Plan Local d'Urbanisme et passe la parole à Marie-Annick DURAND.

Marie-Annick DURAND présente rapidement les objectifs poursuivis dans cette modification avant de passer la parole à Julien DELILE du Cabinet « La Boîte de l'Espace » qui a accompagné la Ville dans ce dossier.

### **1 – Modification n° 1 du plan local d'urbanisme – Approbation**

Julien DELILE commente le diaporama présenté aux élus pendant la séance.

Monsieur le Maire remercie Julien DELILE pour sa présentation claire du dossier et pour le travail qu'il a accompli tout au long de la procédure en accompagnant efficacement les élus et les services dans ce dossier.

Monsieur le Maire demande s'il y a des remarques.

Anne-Gaëlle RÉVAULT indique que les élus du groupe Vivons Guérande Ecologique et Solidaire ne valideront pas cette proposition de modification pour les raisons suivantes, qu'ils ont déjà formulées lors d'un précédent conseil municipal et lors de l'enquête publique :

- Ils n'approuvent pas le changement de destination du « Petit Séminaire », et surtout la méthode qui a conduit à l'abandon du projet initial.

- Ils n'approuvent pas l'ajustement de la règle de mixité sociale sur le projet du Petit Séminaire, qui ne permet justement plus la mixité sociale.
- Ils considèrent que le foncier est et sera de plus en plus au centre des problématiques d'aménagements et de développement des cités et donc ils refusent le changement de destination du terrain de « Maison Neuve » prévu pour un équipement collectif. Changement de destination qui conduira vraisemblablement à la vente du dit terrain.
- Ils ne valident pas l'augmentation du ratio de stationnement par logement. Il est temps d'accompagner la réduction de la place de la voiture dans la ville. Aujourd'hui, ils admettent qu'il faille prévoir plus de stationnements, mais proposent des îlots de stationnements à l'écart des terrains bâtis qui pourront avoir une autre destination quand la voiture sera moins présente.

Dans son rapport, le commissaire enquêteur répond « je suis favorable à ce que le ratio minimal soit fixé à la même valeur que la zone 1AUB de Maison Neuve » et il a été dit en commission que le ratio avait été minimisé mais, en lisant le nouveau règlement, ils ne voient pas cette modification pour les différents secteurs qu'ils avaient listés, seulement sur l'OAP 1 « Ilot Versailles / Parc de l'hôpital ».

- Enfin ils regrettent le refus d'ajuster les règles du PLU afin de mieux prendre en compte la nécessaire transition écologique.

Marie-Annick DURAND rappelle que la règle de la mixité sociale est bien respectée dans le projet du Petit Séminaire. Elle ajoute que ce n'est pas la première fois que dans le cadre d'une opération immobilière la construction de logements sociaux se fasse en dehors de la parcelle retenue pour le projet initial. Dans le cas de l'opération « Petit Séminaire », la parcelle choisie est proche du Centre-Ville.

Monsieur le Maire ajoute qu'il existe bien une volonté politique de produire des logements sociaux. S'agissant de l'opération du Petit Séminaire, il n'y avait pas d'obligation légale d'avoir des logements sociaux, mais c'est bien une volonté de la Ville de Guérande qu'il y en ait. S'agissant du changement de destination du terrain dans l'Eco Quartier de la Maison Neuve, Marie-Annick DURAND précise que ce terrain qui avait vocation à accueillir des terrains de tennis n'a plus lieu d'être conservé dans la mesure où des terrains de tennis ont été aménagés sur le site historique de Bréhadour.

Hélène CHALLIER indique que les élus de son groupe Guérande Alternance ont bien pris connaissance du détail des modifications du PLU que le Conseil Municipal doit approuver ce soir. Tout comme ils l'ont déjà expliqué lors du Conseil Municipal du 1er juillet 2019, ils n'approuveront pas ces modifications.

Tout d'abord, ils réaffirment leur regret face au gâchis de l'opération du Petit Séminaire, rendez-vous raté de l'Intercommunalité et à double titre. Nous aurions dû en effet y défendre vigoureusement un projet collectif culturel et public. Nous y avons rêvé une partie des services de notre communauté d'agglomération, tant sur le plan culturel que sur le plan des services à la population, confortant ainsi le rôle de centralité de Guérande afin de mieux en partager et en supporter les charges. Ils déplorent que le projet du Petit Séminaire devienne un simple projet immobilier, un de plus, un de trop peut-être. Ils déplorent que ce projet se soustraie à l'esprit de la loi imposant la mixité sociale. Ils déplorent le manque d'ambition et d'énergie, de compétences politiques qui a conduit à ce naufrage.

Le second point plus local, mais non moins impactant quant à ce qu'il sous tend est la question de l'OAP sur la Coulée Verte. On nous annonce une densification des logements sur la coulée verte allant jusqu'à 100 logements à l'hectare. Cette densification sur le seul espace vert communautaire guérandais est en contradiction avec la volonté de ne pas réduire les zones vertes et boisées. Les élus de Guérande Alternance l'ont déjà dit en juillet, mais ils souhaitent insister sur la contradiction entre ce qui leur apparait comme une posture qui consiste à affirmer la volonté de protéger les arbres et espaces verts tout en ne créant aucun espace vert et en densifiant l'habitat sur le seul qui existe. Enfin la confortation des OAP et l'extension de l'OAP n°15 leur semble une très mauvaise décision en ce qu'elle ficelle une fois de plus nos décisions en les soumettant à un cadre tellement rigide que nous devons lourdement l'amender et le soumettre au vote à chaque évolution et/ou projet. Les OAP empiètent sur les droits des usagers et confisquent aux élus le pouvoir de décision. Les OAP ligotent les projets et les particuliers. C'est ainsi qu'il n'est plus jamais question « d'aménagement du territoire ». Ce concept a disparu du champ politique. Il n'est plus question que de PLU, de SCOT, de PLUI, de schémas directeurs, de règlements contraignant toute initiative et toute liberté de créer notre « urbanité » de demain.

Enfin, pour prendre un peu de hauteur par rapport au sujet, et pour interroger la philosophie de la démarche : la modification du PLU doit affirmer ne pas « avoir pour objet [...] de créer des orientations d'aménagement et de programmation de secteur d'aménagement valant création d'une zone d'aménagement concerté » afin de répondre aux exigences statutaires et légales. Or, les OAP sont de fait des zones d'aménagement concerté, organisant tout type de constructions, d'infrastructures et d'usage des bâtiments dans un périmètre donné. Il ne s'agit pas de jouer sur les mots, mais d'analyser ce qui se joue dans le trop grand nombre d'OAP dessinant les contours de l'avenir de Guérande. Il est urgent d'alléger toutes ces contraintes car les textes doivent être au service de nos concitoyens et pas l'inverse !

S'agissant de l'OAP sur la Coulée Verte, Marie-Annick DURAND rappelle que cette OAP ne porte pas sur le parc mais sur des propriétés environnantes. Il n'a jamais été question de construire sur la Coulée Verte.

Julien DELILE précise que l'article cité par Hélène CHALLIER concerne les zones d'aménagement concerté (ZAC), or une ZAC est une procédure cadrée qui permet d'enclencher des procédures sur le foncier. L'OAP 15 n'a pas cette vocation. D'ailleurs, le Code de l'urbanisme permet de regrouper ces deux procédures mais tel n'est pas le cas ici. Il estime qu'il est légitime qu'une personne concernée par une OAP soit inquiète. L'OAP montre ce qu'il est possible de faire et le propriétaire a conscience de la valeur de son bien et est ainsi mieux armé face à des opérateurs. Les riverains sont informés en amont du permis de construire via le PLU. Cela évite les projets subis, sans contrepartie tant pour la collectivité que pour les riverains. Les propriétaires conservent l'initiative et la collectivité peut échanger avec les porteurs de projets.

Hélène CHALLIER soulève le cas de cession aux héritiers où des personnes n'ont pas pu construire de logements individuels pour leurs enfants car c'étaient la construction de logements collectifs qui était imposée. Le changement de destination peut être imposé quand le propriétaire cède son bien. Selon Hélène CHALLIER, il n'y plus d'économie de la concertation avec les concitoyens.

Monsieur le Maire rappelle que beaucoup de citoyens ont vu leurs droits augmenter en matière de constructibilité ; il en veut pour preuve l'évolution du boulevard de Gaulle qui s'est métamorphosé depuis quelques années et qui s'est développé de manière harmonieuse avec une juste répartition entre des logements et des commerces tout en maintenant une offre de stationnements.

Enfin, Monsieur le Maire est ravi que l'on aborde l'avenir du Petit Séminaire. Ce dossier a été engagé par la Ville de Guérande depuis 2008, puis une réflexion a été menée avec Cap Atlantique depuis 2010. En 2012, la Ville de Guérande en a fait l'acquisition via l'Agence Foncière de Loire-Atlantique et en 2016, il est devenu la propriété de Cap Atlantique. Les élus de Cap Atlantique ont validé sur ce site un projet culturel qui verra le jour en 2023/2024 ; il aura donc fallu attendre 16 années pour sortir un projet sur le Petit Séminaire. Monsieur le Maire rappelle que le bâtiment est fortement dégradé et si le projet s'enlise, la facture pour réhabiliter le site augmentera. Une démarche de rapprochement avec la DRAC a été menée avec Yves METAIREAU pour utiliser au mieux l'argent public en faisant des choix justes qui répondent aux besoins de la population et du territoire où elle réside. Ainsi, le Conservatoire de Musique pourra accueillir 1300 élèves contre 900 aujourd'hui. On, anticipe donc les besoins de demain pour les habitants de Guérande. Ce n'est un secret pour personne, Guérande est le poumon économique de Cap Atlantique et voit sa population augmenter ; il est de la responsabilité des élus d'apporter des services que la population est en droit d'attendre.

VOTE : Majorité – 7 Contre

La parole est donnée à Pascal LOIRAT.

### **2 – Budget Principal - Décision Modificative n°3**

Cette délibération ne suscite aucun commentaire.

VOTE : Unanimité

### **3 – Budget Principal – Débat d'Orientation Budgétaire 2020**

Pascal LOIRAT commente le diaporama présenté pendant la séance.

Monsieur le Maire remercie Pascal LOIRAT pour cette présentation et demande si cette dernière appelle des observations.

Frédéric MICHÉ rappelle que nous voici rendus au dernier débat d'orientation budgétaire du municipale. Normalement temps de projection vers les années à venir, mais également l'heure du bilan d'un municipale que les élus du groupe Vivons Guérande Ecologique et Solidaire qualifieront de catastrophique ! Chaque année ils ont dénoncé lors du DOB les investissements insensés de la Majorité Municipale comme les aménagements de Saillé insoutenables pour nos finances, comme le plan lumière, qui nous aliène pour quinze années à l'entreprise qui porte l'investissement, réalisation qui ne nous permet pas d'anticiper les économies d'énergie nécessaires à notre santé économique (les prix de l'électricité étant appelé à augmenter), réalisation qui ne répond pas non plus à la nécessité de réduire les consommations de ressources de la planète, ni à la préservation de la biodiversité nocturne. Fiasco enfin, par rapport aux résultats attendus : une ville toujours aussi vide le soir. La dynamisation économique espérée et bien illusoire de leur point de vue n'est pas au rendez-vous.

Ils ont également dénoncé le manque de maîtrise financière des investissements de la Majorité et le défaut de méthode dans les constructions de projets. Exemple avec les tennis, de 200 000 € en début de municipale, passé à 600 000 €, et qui coûte à la collectivité 900 000 € avec les

subventions...et ce n'est pas fini puisqu'il est annoncé 150 000 € pour des problèmes d'étanchéités imprévus sur l'ancien bâtiment ! Jusqu'à ce « petit projet inutile » de plot rétractable devant la porte St Michel qui comme prévu est en panne depuis des mois, et agrémente notre beau patrimoine guérandais d'une jolie ganivelle et de son panneau « sens interdit » ...

Au bilan du municipale de cette Majorité, il faudra retenir un rempart qui s'effondre faute d'entretien, la salle Jean-Ménager en état d'obsolescence avancée, Athanor interdit de spectacle, les risques d'écroulement de la tribune du stade, et re-les tennis qui prennent l'eau, les travaux de Saillé terminés bien loin des ambitions premières de la Majorité et laissant un goût d'iniquité dans le traitement des riverains !... et les élus du groupe Vivons Guérande Ecologique et Solidaire ne parlent pas des rues et routes qui partent façon puzzle, des espaces de jeux pour enfants qui n'existent plus, de la promenade des remparts qui n'est que flaques et boue...

Après le rapport de la Chambre Régionale de la Cour des Comptes on aurait pu espérer plus de transparence et un recadrage du discours...peut-être la Majorité Municipale aurait-elle pu retrouver la confiance des élus du groupe Vivons Guérande Ecologique et Solidaire ? Définitivement elle ne l'aura plus. Déjà ils s'interrogeaient sur la sincérité du DOB 2018 compte tenu des restes à réaliser de la fin de l'exercice, de même, lors du DOB 2019, la Majorité annonce la création de la taxe locale sur les enseignes et publicités extérieures et elle y renonce en cours d'année, laissant le poids du financement du budget municipal sur ses seuls habitants. Cette année encore, les élus du groupe Vivons Guérande Ecologique et Solidaire dénoncent un manque de sincérité de ce Débat d'Orientation Budgétaire.

Pour commencer ils regrettent un manque d'humilité et de respect pour l'équipe qui aura à gérer la ville à partir de mars... comme le faisait remarquer Pascal LOIRAT au dernier Comité Technique, « en mars on changera de maire... ». Les grands investissements auront peut-être une autre destinée. En revanche, la Majorité choisit de ne faire apparaître les coûts de l'école de Maison Neuve que sur une année, occultant la moitié de la charge d'emprunts liés à cette structure. De même, la Majorité a engagé la ville sur le financement à hauteur de trois millions d'euros d'une salle de spectacle au Petit Séminaire, sans tenir les élus du groupe Vivons Guérande Ecologique et Solidaire au courant du projet, la destination précise, la jauge, sa configuration et le mode de financement, et tout cela sans attendre l'avis du Conseil Municipal, et aujourd'hui elle n'apparaît pas !

Une fois de plus la présentation segmentée des projets nuit à la compréhension d'ensemble, la Majorité a voté la réalisation d'un terrain de foot synthétique pour 144 000 € et ce soir on apprend qu'il faudra y ajouter 160 000 € pour l'éclairage et la clôture...comment peut-on prendre une décision d'investissement si tous les tenants du projet ne sont pas clairement exposés, là encore, les élus du groupe Vivons Guérande Ecologique et Solidaire considèrent qu'il n'y a pas de maîtrise financière, c'est soit de l'incompétence, soit une stratégie pour faire accepter des projets en cachant le coût ultime. On pourrait continuer longtemps comme ça, le local de la place Saint-Jean, un local à poubelles pour 120 000 €, jamais vu en Commission travaux, le programme de rénovation des voies, pas de visibilité, ... Commission qui ne s'est pas réunie depuis septembre.

Ce n'est plus possible de fonctionner comme cela ! Il est inacceptable que, malgré les remarques de la Chambre Régionale de la Cour des Comptes, la Majorité continue à ne pas faire apparaître la dette de la Gendarmerie dans la dette municipale. Notre dette s'élèvera à 23 748 K€ en 2020, 28 643 K€ en 2021 et encore d'avantage en 2022 puisqu'il faudra financer la fin de l'investissement de l'école de la Maison Neuve... 30, 31, 32 millions ? Quelle marge de manœuvre restera-t-il si les études de diagnostic prévues sur Athanor nous condamnent à remplacer le Centre Culturel ? Décidément, le manque de transparence dans les prises de décisions de la Majorité et de communication avec le Conseil Municipal est un mal qui persiste !

Pour finir, chaque année, les élus du groupe Vivons Guérande Ecologique et Solidaire insistent pour que le niveau de service rendu à la population ne soit pas altéré et qu'en même temps la pression ne soit pas insupportable sur les services. Des signaux s'allument qui doivent nous alerter sur la qualité de vie au travail dans les services. Monsieur le Maire a réagi en proposant un plan d'actions en ce sens, c'est un premier pas. Ces alertes doivent nous faire réfléchir aux missions que nous demandons aux services, en quantité et en qualité, et doit nous mettre devant nos responsabilités quand nous engageons des investissements. Par exemple, la pénibilité engendrée par une mauvaise conception du Centre Culturel où les structures sont sans cesse montées et démontées sont bien la conséquence d'investissements mal pensés. Il serait intéressant pour les Débats d'Orientation Budgétaires à venir de mettre en parallèle les objectifs des projets, les investissements liés à ces projets, les financements nécessaires à leur réalisation mais également les conséquences sur l'organisation du travail des services et sur les coûts de fonctionnement de la future réalisation. Ce n'est qu'à ces conditions qu'un choix objectif peut être conçu.

Monsieur le Maire remercie Frédéric MICHÉ pour son intervention et dit qu'il va être très difficile de faire une synthèse de ses propos. En effet, il est difficile de passer de la borne de la porte Saint-Michel au projet du Centre Culturel Athanor.

Monsieur le Maire précise que le DOB a été présenté avec les équilibres financiers. Monsieur le Maire peut entendre que la situation financière de la Ville de Guérande se soit dégradée, mais il faudrait en apporter la preuve. Les élus du groupe Vivons Guérande Ecologique et Solidaire reviennent sans cesse sur le Plan Lumière, ce dernier n'est pas que la mise en valeur du patrimoine, c'est aussi le remplacement de l'éclairage public dans des villages et des secteurs de la commune de Guérande ; si la Ville n'avait pas fait ce Plan Lumière, elle aurait été contrainte avec le SYDELA d'investir pour rénover l'éclairage public défectueux. Aussi, il serait intéressant de mettre en parallèle dans le débat l'obligation qu'aurait eu la Ville de rénover l'éclairage public. Ensuite, Frédéric MICHÉ évoque les monuments historiques. Un diagnostic a été réalisé par le cabinet PERRAUD RICHARD, les délais d'instruction sont allongés du fait de la réglementation qui pèse sur les monuments historiques ; quand on voit le plan de rénovation qui a été établi sur l'ensemble de l'enceinte et des remparts, la Majorité peut être fière de ce qu'elle engage pour la préservation du patrimoine. En parallèle, on entend souvent que les élus de la Majorité laissent périr le patrimoine ; or les Monuments Historiques c'est le patrimoine, le projet de la nouvelle école de Maison Neuve a pour objectif le transfert de l'école de La Pradonnais. Le choix a été fait de réaliser les tennis couverts sur le site où le club les utilise aujourd'hui avec un coût moindre que s'ils avaient été réalisés sur le site de l'Eco Quartier Maison Neuve.

La salle de spectacle Athanor a été victime d'infiltrations mais le Centre Culturel n'est pas fermé. D'ailleurs d'autres communes ont des problèmes d'infiltrations sur leurs bâtiments communaux. Comme évoqué dans le DOB, la Ville a fléchi des travaux de restauration du patrimoine notamment sur Athanor et a fait le choix de recruter, dès septembre dernier, un ingénieur en bâtiments suite au départ d'un technicien. Une autre personne aura la mission de suivre tout le volet écologique du patrimoine. Oui, la municipalité préserve et sauvegarde son patrimoine. Le groupe scolaire de Maison Neuve est programmé permettant de relancer la reconstitution du patrimoine municipal. Il convient de saisir des opportunités pour préparer l'avenir des Guérandais à échéance de 20 voire 25 ans.

S'agissant de la salle de diffusion sur l'emprise du Petit Séminaire, cela a été présenté à Cap Atlantique car c'est un projet qui serait porté par l'Intercommunalité et co-financé avec la ville de Guérande. On est bien dans une démarche d'acter ce principe, à charge pour les prochains élus de porter ce projet estimé à 10 millions d'euros qui ne peut être supporté par la seule ville de Guérande. D'autres enjeux attendent les élus de demain. La solidarité a joué avec Cap Atlantique

pour qu'il y ait une participation de la Commune à hauteur de 50%, subvention de la Région déduite.

Pascal LOIRAT rappelle que le dossier des terrains synthétiques a été étudié en Commission des Finances en octobre 2019 ; d'ailleurs on profite de ces travaux pour aménager les abords où il existe des problèmes hydrauliques et d'éclairage.

Il ajoute que l'endettement ne s'élève pas à 29 millions comme l'affirme Frédéric MICHÉ.

Frédéric DUNET précise que le projet des terrains synthétiques va bien au-delà de l'aménagement de deux terrains de football car l'on réalise également l'accessibilité PMR.

Pour ce qui est des terrains de tennis, ce dossier a été travaillé pendant 3 ou 4 ans avec les utilisateurs et n'atteint pas un coût de 900 000 euros si l'on déduit les subventions obtenues. Et le choix opéré par rapport aux projets de Maison Neuve qui se chiffrait à près de 3,5 millions d'euros semble plus pertinent.

Enfin pour le complexe Jean-Ménager, il s'agit de la rénovation d'un équipement qui a plus de quarante ans. La municipalité ne se contente pas de le rénover mais elle l'améliore pour donner une meilleure fonctionnalité et souplesse aux utilisateurs. A terme, c'est une belle opération car il y aura des possibilités d'évolution pour au moins 30 ou 40 ans.

Concernant le Plan Lumière, Monsieur le Maire indique que la facture énergétique a baissé de 27%. En outre, depuis le changement d'heure fin octobre 2019, la Ville a mis en place une phase d'expérimentation pour diminuer l'amplitude horaire de l'éclairage public nocturne sur certains secteurs de la commune.

Frédéric MICHÉ pense ne pas avoir la même vision de l'application de la vie politique. Quand on parle de la salle de diffusion, on a d'abord entendu parler d'un auditorium, puis d'une salle de spectacles. On ne sait pas de quoi l'on parle. Quand la Majorité décide d'amender de 3 millions un projet au sein de l'instance Cap Atlantique sans en parler en Conseil Municipal, cela est inimaginable. Comment engager la Ville sur un projet qui n'a pas été débattu au sein du Conseil Municipal. On peut être d'accord sur le principe de co-financer ce projet avec Cap Atlantique mais la méthode est un peu cavalière de ne pas consulter les élus municipaux et la population qui ne savent pas vers quoi s'engage le Maire. Frédéric MICHÉ dit ne pas avoir cette vision pyramidale et personnelle du pouvoir.

Pour ce qui est du Plan Lumière, Frédéric MICHÉ rappelle que les élus de son groupe n'ont jamais été pour le Plan tel qu'il a été construit. Ils trouvent qu'il fait la part belle à l'événementiel mais en revanche on aurait pu avoir un projet d'éclairage efficient pour la population avec l'objectif de faire des économies d'énergie. Quel intérêt d'éclairer le Moulin du Diable par exemple ?

S'agissant des 900 000 euros dédiés aux aménagements des terrains de tennis, c'est une question de vision globale des choses ; cela coûte peut-être que 670 000 euros à la commune, néanmoins les 900 000 euros représentent de l'argent public dont nous sommes responsables.

Monsieur le Maire donne la parole à Hélène CHALLIER.

Hélène CHALLIER souhaite faire quelques remarques quant à la stratégie financière adoptée par la Majorité et qui introduiront les remarques de détails des élus du groupe Guérande Alternance quant aux choix qui sont faits et aux préconisations qui sont les leurs.

Selon elle, la Majorité a su, conformément à ce qu'elle avait annoncé, faire évoluer les chiffres en ramenant à 7.2 années la capacité de désendettement en 2018, avec une estimation de 5.6 ans

pour 2019, confortant ainsi les prévisions du DOB de 2019 (chiffres hors PPP Plan Lumière et gendarmerie, lesquels devraient d'ailleurs être distingués puisque le premier est supporté par la commune et pas l'autre). A priori, la Majorité a su entendre les cris d'alarme réitérés de Guérande Alternance, et c'est, on pourrait le croire, une bonne nouvelle. Et c'est une bonne nouvelle qui va peut-être permettre à Guérande d'éviter pour un an encore l'embolie financière, mais qui ne fait que reporter les difficultés annoncées.

Pourquoi ? Parce que la Majorité a obtenu ces résultats en reportant tous les investissements. Les restes à réaliser à hauteur de 4 millions d'euros sont énormes et expliquent ces résultats. La Majorité a bradé notre patrimoine en perdant la maîtrise et bien évidemment la plupart des investissements que l'on aurait pu en attendre. Nous vivons depuis presque deux ans dans un temps suspendu où seul le service minimum est assuré, et encore. Et plus difficile sera le réveil car il va falloir de toutes les manières emprunter l'argent nécessaire au financement du seul gros investissement que la Majorité a prévu : l'école de la Maison Neuve. Alors oui, dès 2021, nous allons devoir emprunter 6 millions d'euros pour financer la moitié de ce projet et quid de 2022 2023 2024... puisqu'avec cette somme, nous n'aurons réglé qu'une partie de cette dette. Et nous allons le rester puisque la dette sera toujours à hauteur de 20 millions, sa valeur globale n'ayant pas évolué. Le niveau de la dette est constant alors même que nous n'avons pas investi et allons devoir le faire. La dette passera à 24,5 millions dès 2021 pour s'envoler en 2022. C'est cette dette que nous allons léguer aux jeunes Guérandais.

Passons maintenant à l'analyse de quelques ponts de détail, dans le désordre :

- Athanor est à l'agonie, quid de son devenir ?
- Le Complexe sportif Jean-Ménager va être mis en sécurité et conformité pour 1.5 million d'euros (heureusement la Majorité semble avoir renoncé à la mauvaise idée de la salle qu'était le projet de salle de convivialité). Quid de son avenir ? Quid d'un équipement sportif indispensable ? La Majorité a-t-elle pu avancer sur le sujet à Cap Atlantique au sein de la Commission Grands Equipements structurants ?
- Pourquoi vouloir faire des réserves foncières alors même que la Majorité met à l'encan notre patrimoine ?
- Avons-nous les moyens de nous offrir un parc automobile neuf pour 1 million d'euros ?
- Pourquoi investir dans une zone 30 alors même que nous n'avons pas pris connaissance des conclusions de l'étude du CEREMA que nous payons ?
- Pourquoi avoir ainsi favorisé le tennis pour lequel nous allons devoir ajouter encore 150.000€ alors même que le club ne compte que 225 licenciés et que Cap Atlantique est une des intercommunalités de France les mieux pourvues en termes de courts ? L'extension du Tennis aura siphonné tous les investissements sportifs de ce municipe en portant la note à plus de 1 million d'euros.
- Sur les choix qui sont ceux de la Majorité, nous pourrions revenir sur la manière dont la municipalité gère le Plan Lumière, avec sous couvert de Greenwashing, les habitants des villages et hameaux vivent dans le noir dès 23h et pourquoi ? Parce que c'est Bouygues qui paie la fourniture d'électricité et qui a dû convaincre la municipalité d'en décider ainsi. Et elle préfère passer sous silence l'indigence des éclairages de Noël autour des remparts.
- Enfin, et la liste pourrait être beaucoup plus longue, comment la Ville va-t-elle financer l'Auditorium dont le coût n'aurait pas dû nous revenir, mais qui devait être promu et défendu comme un équipement structurant de Cap Atlantique avec une capacité de plus de 1000 places ! La municipalité a clairement perdu du terrain en ne défendant pas le sujet, puisque le Petit Séminaire était négocié comme devant être porté par Cap Atlantique, la municipalité devait compenser ce non-investissement intercommunal par la totalité de l'investissement Ecole de Musique et auditorium. Mais le silence de la municipalité a été assourdissant.



Alors la phrase d'introduction de ce DOB, particulièrement ironique et incompréhensible, est bien un lapsus trahissant l'absence d'échelonnement des investissements et projets de la Majorité Municipale : « Adapter le PPI à la fin du municipale ». Qu'est-ce que cela signifie, qui parmi nous a un jour eu la chance de voir un véritable PPI à Guérande ? Personne. Nous continuons à naviguer à vue et ne savons pas vraiment où nous souhaitons aborder.

Monsieur le Maire ne peut admettre d'entendre que la Ville navigue à vue ; la municipalité poursuit son travail d'assainissement des finances de la Ville qui porte ses fruits et qui sera poursuivi jusqu'à mars 2020.

S'agissant de la salle de diffusion, il rappelle que c'est une orientation qui a été validée par les élus de Cap Atlantique et comme le président Yves METAIREAU l'a rappelé, charge aux élus au prochain mandat de prendre une décision finale. Les choses ne sont pas aujourd'hui inscrites dans le marbre et d'ailleurs cet équipement ne verra sans doute pas le jour sous le prochain municipale mais sous le suivant. Cela permettra aux futurs élus d'avoir du temps pour réfléchir sur le devenir du Centre Culturel Athanor ; ce sera l'une des missions confiées à l'ingénieur qui arrivera prochainement dans nos services municipaux.

Malgré ce que semble croire Hélène CHALLIER, les choses ne sont pas figées et Monsieur le Maire assume ses responsabilités. Ce dossier a été largement débattu en Conseil Communautaire et Frédéric MICHÉ était également présent. C'est bien cette option qui a été posée et qui sera ou non confirmée par les futurs élus.

Même si Hélène CHALLIER ne siège pas à la Commission des sports, Frédéric DUNET lui rappelle, comme il l'a déjà dit, que la ville de Guérande est loin d'être suréquipée en matière de terrains de tennis ; même avec 4 courts de tennis pour 17000 habitants on est en deçà de la moyenne nationale.

Hélène CHALLIER suggère que l'on travaille au sein de l'intercommunalité.

Frédéric DUNET précise à Hélène CHALLIER qu'elle siège à Cap Atlantique, pas lui !

Hélène CHALLIER estime que l'on peut fonctionner en synergie. Selon elle, il y a beaucoup de courts de tennis à la Baule qui pourraient être utilisés dans le cadre de l'intercommunalité.

Frédéric DUNET lui répond que cela pourrait se faire si les mentalités changeaient car les usagers ne sont pas toujours prêts à faire 10 ou 15 kms pour aller faire du sport.

Jacques GUIHENEUF se dit choqué par les propos d'Hélène CHALLIER concernant le parc automobile. Le renouvellement ne concerne pas des véhicules pour des agents ou des cadres municipaux mais du matériel professionnel. Il cite l'exemple de l'acquisition en 2019 d'un camion grue qui a coûté 140 000 euros.

Hélène CHALLIER qui travaille dans la logistique et le transport est parfaitement au courant du prix d'un camion grue. Elle demande que l'on ne transforme pas ses propos. Il était bien question du parc automobile.

**VOTE** : Le Conseil Municipal PREND ACTE à l'unanimité du débat d'orientation budgétaire pour l'année 2020.

#### **4 – Budget Annexe des Pompes Funèbres – Débat d’Orientation Budgétaire 2020**

Cette délibération n’appelle aucun commentaire.

VOTE : Le Conseil Municipal PREND ACTE à l’unanimité des orientations budgétaires 2020 du Budget Annexe des Pompes Funèbres de la Ville de Guérande

#### **5 – Tarifs municipaux 2020**

Dominique MIGAULT s’exprime pour les élus du groupe Guérande Alternance qui refusent d’augmenter de 2% systématiquement et sans aucun motif les tarifs. Les salaires des Français, quant à eux, n’augmentent pas de 2% par an. Si toutes les collectivités agissaient ainsi dans tous les domaines, nos concitoyens seraient sans ressources.

Frédéric MICHÉ s’étonne que le dossier des tarifs des salles municipales n’ait pas été soumis à une autre Commission que celle des finances. Il aurait été intéressant que ces tarifs soient étudiés en Commission administration générale ou en Commission vie démocratique.

Luc PORTET indique qu’il était absent ces dernières semaines ainsi que l’agent qui suit les dossiers des Commissions vie démocratique et administration générale.

Pascal LOIRAT ajoute que cela a d’ailleurs été expliqué en Commission finances. S’agissant des tarifs, ceux pratiqués à Guérande sont très bas comparés à d’autres tarifs de salles sur le territoire de Cap Atlantique. De plus le prix des fluides a augmenté d’où cette proposition d’évolution de tarif de 2%.

Anouk PAOLOZZI DABO précise que l’augmentation ne touche pas tous les services car certains tarifs, notamment ceux des services en faveur des familles n’ont pas augmenté depuis plusieurs années.

VOTE : Majorité – 4 Contre – 3 abstentions

#### **6 – CCAS de Guérande – Subvention de fonctionnement 2020**

Cette délibération ne soulève aucun commentaire.

VOTE : Unanimité

#### **7 – Comité des Œuvres Sociales de la ville et du CCAS de Guérande – Subvention de fonctionnement 2020**

Cette délibération n’appelle aucune remarque.

VOTE : Unanimité

## **8 – Rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (C.L.E.C.T.) au titre de l'année 2019**

Cette délibération ne fait l'objet d'aucun commentaire.  
VOTE : Unanimité

## **9 – Ville de Guérande – CAP Atlantique – Mutualisation du service Commande Publique**

Frédéric MICHÉ est bien sûr favorable à cette mutualisation mais il ne faut pas oublier de faire des évaluations régulières notamment au niveau des coûts.

Hélène CHALLIER quant à elle précise qu'il faut vérifier qu'il n'y ait pas de doublons.

Monsieur le Maire partage cette vision des choses.

VOTE : Unanimité

## **10 – Transfert d'un agent du service commande publique à la Communauté d'Agglomération de la Presqu'île de Guérande – Atlantique (CAP Atlantique)**

Cette délibération ne suscite aucun commentaire.

VOTE : Unanimité

## **11 – Avis demande de remise gracieuse de Monsieur Philippe Danard**

Selon François PAGEAU, le comptable public aura décidément occupé bon nombre de nos soirées d'hiver. Que dire ? Cette affaire remonte à 2011. Que de temps administratif passé et perdu sur cette affaire concernant une créance d'un peu plus de 1000 euros ? Quelle réactivité ! Et là, reconnaissons que ce n'est pas forcément la municipalité qui est en cause. Ceci étant, les explications un peu confuses qui ont été données n'ont pas convaincus les élus du groupe Vivons Guérande Ecologique et Solidaire. Ils voteront donc contre cette demande même si cela ne changera rien sur le fond. Des indemnités facultatives représentant en cumul des sommes très conséquentes sont versées tous les ans par les collectivités aux comptables publics. Quelles que soient les circonstances qui entourent ces erreurs, l'erreur est humaine, elles doivent être assumées par leurs auteurs. De toute façon, au bout ce sera encore, le contribuable qui aura payé. Les élus du groupe Vivons Guérande Ecologique et Solidaire trouvent cela juste irresponsable.

Monsieur le Maire prend note de cette remarque.

VOTE : Majorité – 3 Contre

### **12 – Mise à disposition de personnel - Chargé d'opérations bâtiment**

Cette délibération ne fait l'objet d'aucun commentaire.

VOTE : Unanimité

### **13 – Tableau des effectifs**

Hélène CHALLIER précise que les élus de Guérande Alternance ne voteront pas pour la création de ces postes qui nous amènent bien au-delà de ce qui est inscrit au tableau des effectifs. Deuxio, pouvez-vous reformuler le second point ? Si les postes sont vacants, nul besoin de les créer. Tertio, le troisième poste proposé paraît tout à fait vague et vide de contenu et en doublon avec Cap Atlantique.

Hervé SABAROTS Directeur Général des Services précise à Hélène CHALLIER que les 3 postes auxquels elle fait référence correspondent à 3 postes permanents qui ont été temporairement occupés par des agents contractuels en attente de leur mise en stage et titularisation. Hélène CHALLIER réagit en précisant que pour elle il s'agit donc d'une création de poste.

Hervé SABAROTS précise à nouveau le mode de fonctionnement du tableau des effectifs qui doit, sans exagérer, prévoir le nombre nécessaire de postes disponibles pour l'avancement de grade, les promotions internes ou les processus de titularisation ce qui est le cas pour les 3 postes auxquels Hélène CHALLIER fait référence.

Hélène CHALLIER indique à nouveau que, selon elle, il s'agit d'une création de poste ce à quoi Hervé SABAROTS répond que cette interprétation est sûrement due à une méconnaissance de ce système de fonctionnement propre à la fonction publique territoriale et qu'il ne s'agit pas de créations de poste.

VOTE : Majorité – 3 abstentions

La parole est donnée à Bernard MACE.

### **14 – Convention pour la mise en œuvre d'une opération d'autoconsommation collective avec la société ENEDIS**

Anne-Gaëlle RÉVAULT rappelle qu'il y a plusieurs années les élus de son groupe ont suggéré à la Ville d'investir dans les énergies renouvelables dans l'objectif de produire plus d'énergie que ce que consomment les bâtiments publics, hors chauffage. Nous sommes encore très loin de cet objectif. Néanmoins, c'est un premier pas. Lors de ces travaux de toiture, une isolation des toits est faite. Les élus de son groupe regrettent le choix de polyuréthane plutôt qu'un isolant végétal.

Monsieur le Maire prend acte du commentaire positif d'Anne-Gaëlle RÉVAULT.

Hélène CHALLIER considère que c'est une excellente décision. Une initiative à saluer et qu'il faudra renouveler.

Monsieur le Maire précise qu'un agent municipal est dédié à toutes ces questions d'économies d'énergie et à la mise en œuvre d'installations visant à produire de l'énergie renouvelable dans les bâtiments communaux.

Frédéric MICHÉ estime que le poste évoqué précédemment fait doublon avec le poste occupé par un agent au sein de Cap Atlantique et qui a en charge toutes les problématiques en matière énergétique.

Monsieur le Maire précise que la fiche de poste de la personne recrutée est beaucoup plus étendue car elle sera également chargée de suivre les grands projets liés au patrimoine. Pascal LOIRAT ajoute que cet équipement n'est pas une première à Guérande, car l'école élémentaire Jean de la Fontaine à la Madeleine est déjà équipée de panneaux photovoltaïques.

VOTE : Unanimité

La parole est donnée à Anouk PAOLOZZI DABO.

#### **15 – Lancement de la démarche participative jeunesse « Lab'aux idées »**

Cette délibération ne soulève aucun débat.

VOTE : Unanimité

La parole est donnée à Françoise JOUNIER.

#### **16 – Engagement à la réalisation d'un diagnostic sur les besoins en logement des travailleurs saisonniers**

Emmanuelle SOALHAT précise que les élus du groupe Guérande Alternance refusent de procéder à un diagnostic long, coûteux et inutile. S'il y a des besoins qui ont pu être exprimés par les travailleurs saisonniers ou leurs employeurs, il leur paraît moins coûteux, plus rapide et plus sûr, en termes de résultats, de mettre à disposition quelques mobil-homes dans nos campings ou chambres au Foyer des Jeunes Actifs, pour des salariés jeunes ou moins jeunes et à des tarifs en partie subventionnés par l'intercommunalité. Ils ont calculé en effet que les coûts des études, cumulés à Guérande en 2018, atteignaient 2 millions d'euros. 2 millions auxquels s'ajoutent les coûts des études diligentées par Cap Atlantique et par nos 14 communes voisines. Ces études systématiques sont une véritable gangrène des finances publiques et en outre, elles sont souvent inabouties, inefficaces, dilatoires. Elles nuisent à l'efficacité de l'action publique tout en dilapidant l'argent public.

Donc, non, les élus du groupe Guérande Alternance ne voteront ni pour un référent, ni pour un diagnostic, ils feront le choix du bon sens et de l'efficacité et n'entendent pas fonctionner de la sorte. Que chacun prenne ses responsabilités d'élus.

Monsieur le Maire prend note de la position des élus du groupe Guérande Alternance.

Gwenaëlle MORVAN rappelle que s'agissant des Foyers des Jeunes Actifs sur la Baule, Guérande et Herbignac, ceux-ci sont pleins à 98% à l'année ; il est donc impossible de loger des saisonniers pour l'instant.

Hélène CHALLIER regrette que l'on ne puisse utiliser les mobil homes dans les campings. Il lui semble qu'il y a beaucoup d'interlocuteurs autour de la table pour répondre à une question qui n'est pas si complexe que cela selon elle.

Françoise JOUNIER rappelle que c'est une obligation légale qui nous incombe. D'ailleurs, ce diagnostic pourra également concerner des intérimaires et pas que des saisonniers.

VOTE : Majorité – 4 Contre

#### **17 – Désignation d'un référent pour la réalisation d'un diagnostic sur les besoins en logement des travailleurs saisonniers**

Monsieur le Maire propose la candidature de Françoise JOUNIER.

VOTE : Majorité – 4 Contre

#### **18 – Politique de l'Habitat – Aide personnalisée à l'accession à la propriété pour les primo-accédants**

Françoise JOUNIER précise que la délibération est identique à celle de l'an passé. Les critères d'attribution sont donc inchangés par rapport à 2018. Elle ajoute qu'en 2019, le service a eu 33 contacts contre 25 en 2018 et sur ces 33 contacts 19 dossiers ont été acceptés dont 4 dans la ZAC de la Maison Neuve ; l'origine des demandeurs montre que 15 étaient Guérandais, 2 résidaient déjà sur le territoire de Cap Atlantique et 2 résidaient hors du territoire de Cap Atlantique ; 9 venaient du parc privé, 1 du parc social, 6 habitaient chez leurs parents, 4 relevaient du dispositif PSLA. Par rapport à 2018, sur les 19 dossiers, 12 étaient urbains et 7 étaient ruraux ce qui est l'inverse de 2018. Au niveau de la nature du projet, il y a plus de dossiers qui relèvent de l'achat dans l'ancien, ce qui n'était pas le cas en 2018, 10 en achat ancien, 6 en achat de terrain et 4 en PSLA. S'agissant des compositions familiales, nous notons 4 couples sans enfant, 4 couples avec enfants, 6 personnes seules sans enfant et 5 personnes seules avec enfants. L'âge moyen du demandeur est de 33 ans, en deçà de la moyenne nationale qui s'établit à 35 ans. La moyenne de l'apport est à 14 200 euros pour un coût moyen d'acquisition de 202 700 euros. 6 dossiers n'avaient aucun apport personnel.

Pour mémoire, elle rappelle que depuis 2015, 113 dossiers ont été traités, 66 Guérandais ont bénéficié de cette aide municipale soit 58,4% des demandeurs. L'âge moyen est de 33 ans, le nombre de dossiers concernant du logement neuf est de 56 et 50 dans l'ancien ainsi que 7 dans le cadre du dispositif PSLA. Sur les 113 dossiers, 19 n'avaient aucun apport personnel.

Selon Françoise JOUNIER, ce dispositif municipal atteint son objectif de favoriser l'accession à la propriété pour des personnes aux revenus modestes.

VOTE : Unanimité

Monsieur le Maire présente la délibération suivante.

### **19 – Autorisation de dérogation au repos dominical en 2020**

François PAGEAU note que cet avis de dérogation exceptionnelle concernant l'enseigne PICARD ressort tous les ans du congélateur à la même époque. Concernant une histoire de surgelés, la tentation est grande de parler de « réchauffé », Monsieur le Maire sait ce que les élus du groupe Vivons Guérande Ecologique et Solidaire en pensent. Acheter des produits surgelés, à quelques heures du réveillon, n'a pas de sens. Ce pourrait l'être s'il s'agissait de produits « frais » (pas surgelés !). En conséquence, son groupe n'est pas favorable à cette ouverture.

Monsieur le Maire prend note de la constance des élus du groupe Vivons Guérande Ecologique et Solidaire.

VOTE : Majorité – 3 Contre

Monsieur le Maire cède la parole à Marie-Claude BARRET.

### **20 – Avis sur le retrait de la commune de Donges du Syndicat intercommunal de la fourrière pour animaux de la Presqu'île Guérandaise**

Marie-Claude BARRET précise que la commune de Férel qui a récemment intégré le Syndicat a apporté un plus mais le départ de Donges implique une baisse des recettes de 3000 euros pour le Syndicat.

Frédéric MICHÉ trouve étonnant que Donges se retire du Syndicat pour des motifs liés à l'éloignement de la fourrière ; n'y avait-il pas moyen de recentrer les locaux de la fourrière plus près de Donges ?

Marie-Claude BARRET pense que la ville de Donges a dû trouver une solution plus proche et moins onéreuse.

VOTE : Unanimité

La parole est donnée à Laurent BOULO.

### **21 – Reconduction de la convention de partenariat avec le CPIE et les actions proposées pour 2020**

Cette délibération ne fait l'objet d'aucune remarque.

VOTE : Unanimité

## **22 – Vœu concernant les pesticides**

Anne-Gaëlle RÉVAULT remercie la Majorité d'avoir donné suite à une question écrite de son groupe. Visiblement les trois mois pris pour écrire cette délibération depuis la question du 23 septembre n'ont pas servi à écrire une délibération correcte. L'écologie ce n'est vraiment pas le fort de la Majorité. Dès la première phrase, il est question de « la dernière séance de conseil municipal le 23 septembre », sauf qu'il y en a eu un autre entre temps, le 18 novembre, lors duquel les élus du groupe Vivons Guérande Ecologique et Solidaire s'attendaient à voir ce vœu voté étant donné que celui du Conseil Municipal du 23 septembre n'était pas valide.

Ensuite, ils aimeraient que la Majorité parle du vœu de soutien à l'appel des coquelicots voté en mars. Les élus du groupe Vivons Guérande Ecologique et Solidaire n'en ont trouvé aucune trace, ni dans leurs mémoires, ni dans le compte-rendu du Conseil de mars. En revanche, ils l'avaient évoqué lors de leur question écrite du 23 septembre et c'est le 2<sup>ème</sup> vœu qui a été invalidé pour des raisons de délai et qu'il faudrait donc revoter. Ils trouvent anormal que le compte-rendu du Conseil Municipal du 23 septembre contienne un vote invalide, sans remarque le signalant et sans qu'il ait été revoté. Puis la Majorité fait espérer qu'elle prendra un arrêté pour interdire les pesticides à proximité des habitations en écrivant « en réfléchissant à interdire » et en évoquant les maires courageux qui l'ont fait à deux reprises dans la délibération. Cette récupération est hypocrite. La Majorité dit attendre « une solution de substitution » avant d'interdire. N'attendons pas, cette solution existe depuis longtemps. Il y a différentes formes d'agriculture qui n'utilisent pas de pesticides de synthèse comme, par exemples, l'agriculture biologique, la permaculture, la biodynamie, l'agroforesterie. Il y a même des Guérandais qui pratiquent certaines de ces méthodes ! Cependant, nous sommes tout à fait d'accord « n'accablons pas les agriculteurs ». Il faut les accompagner, les aider à se reconvertir. Nous voulons cela pour leur santé, pour la nôtre et celle du sol. Après la Majorité fait l'amalgame entre glyphosate et produits phytosanitaires.

Pour finir la Majorité mentionne que son vœu se réduit aux pesticides utilisés sur les espaces privés (particuliers, copropriétés, entreprises) alors que pour « protéger la santé et l'environnement des populations », qui est le vœu proposé, il faut intégrer les exploitations agricoles évidemment. Ce recul fait suite au mécontentement exprimé par les agriculteurs. Le vœu se retrouve vidé de sa partie principale.

Les élus du groupe Vivons Guérande Ecologique et Solidaire ne peuvent donc voter pour un tel vœu creux, exprimé dans une délibération maladroite, ou plutôt, bien à droite ! Pour rappel, un vœu reste de l'ordre du symbole et ce n'est pas courageux comme prendre l'arrêté que les élus du groupe Vivons Guérande Ecologique et Solidaire demandaient. La Majorité peut dire qu'elle fait de l'écologie, mais on voit bien sur cet exemple la différence entre son « écologie » et celle du groupe représenté par Anne-Gaëlle RÉVAULT. Selon une récente étude allemande, la biomasse des arthropodes (insectes, araignées, mille-pattes, etc.) a diminué de 67 % en dix ans dans les prairies et de 41 % dans les forêts. Qu'attend la Majorité pour passer des paroles aux actes ?

Monsieur le Maire remercie Anne-Gaëlle RÉVAULT pour sa leçon. Il aurait aimé qu'elle apporte la preuve que le Maire avait subi la pression des agriculteurs. Oui, il les a rencontrés, oui, il les a écoutés et entendus. Monsieur le Maire rappelle qu'il est fils et petit-fils d'agriculteurs du côté maternel et paternel ; s'il y a bien un métier qu'il connaît bien c'est celui-ci. Par son action, les élus du groupe Vivons Guérande Ecologique et Solidaire disent vouloir préserver les agriculteurs ou ils font tout l'inverse.



Aujourd'hui sur le territoire il y a une population d'agriculteurs qui sont âgés et il serait utopique de penser que cette génération va pouvoir, dans les 8 ou 10 ans qui viennent transformer le mode d'agriculture. En revanche, tous les jeunes agriculteurs rencontrés sont dans cette démarche. L'agriculture conventionnelle en France vaut largement l'agriculture biologique d'autres pays qui ne sont pas soumis à la même réglementation. Monsieur le Maire ne fera pas de l'agri-bashing, il sera là pour soutenir les agriculteurs et l'interprétation qu'en fait Anne-Gaëlle RÉVAULT appartient à elle-seule.

Hélène CHALLIER précise que les élus de son groupe ne voteront pas le vœu tel qu'il est formulé. Elle pense que soustraire les agriculteurs de ce vœu, cela lui enlève beaucoup de son contenu.

Finalement le vœu est retiré de l'ordre du jour.

Monsieur le Maire propose aux futurs candidats d'interroger la population pour savoir si elle souhaite que des vœux soient soumis au vote du Conseil Municipal. En ce qui le concerne, Monsieur le Maire ne présentera plus de vœu en séance.

Anne-Gaëlle RÉVAULT demande les réponses aux 2 questions écrites posées au précédent conseil municipal par son groupe, l'une pour une subvention pour SOS Méditerranée et l'autre sur l'état d'urgence climatique.

Monsieur le Maire lui indique que les questions ne sont pas inscrites à l'ordre du jour, ce qui traduit le choix de ne pas les présenter au Conseil.

A l'issue de l'examen de l'ordre du jour, Monsieur le Maire propose à un représentant de la liste Guérande Alternance de lire consécutivement les deux questions écrites, auxquelles il répondra par la suite.

Hélène CHALLIER pose la première question. « Certains agents municipaux se sont rapprochés de nous afin de nous signaler de graves dysfonctionnements au sein des services de notre commune. Nous nous devons de mettre ici les choses au clair et de vous interroger sur les raisons qui ont pu conduire à de tels manquements, sur la manière dont vous entendez maintenant mener les choses et sur les suites à donner.

Pour résumer et informer les Guérandais, le DGS devrait nous quitter à plus ou moins brève échéance, la Directrice des Services Techniques quitte son poste pour un poste fantôme créé pour l'occasion et la Directrice à l'action Culturelle et au Patrimoine a été recrutée au mépris des procédures légales et en dépit de sa formation et de ses titres ne lui permettant pas de faire le travail de conservateur pour lequel elle a été recrutée. En outre, le poste n'a pas été publié (comme l'exige cependant le Décret n°2018-1351 du 28 décembre 2018 relatif à l'obligation de publicité des emplois vacants sur un espace numérique commun aux trois fonctions publiques). Les représentants syndicaux vous ont demandé des comptes et sont restés sans réponses. Cela vous a amené à nous demander l'autorisation de créer un second poste pour suppléer la carence du premier recrutement, inadapté et effectué en dépit de la légalité. Je précise que nous ne n'attaquons ici personne *ad hominem*, nous cherchons à analyser et à comprendre les faits, rien que les faits.

#### Second sujet

Un grave conflit oppose des agents au sein des Services Techniques, conflit que vous avez laissé dégénérer depuis le début de votre prise de fonction. Un double dossier est ouvert, l'un pour homophobie, l'autre pour harcèlement, en écho au premier dossier.

Ces accusations sont graves et nécessitent qu'une enquête soit diligentée par des agents extérieurs.

Si les faits sont confirmés, nous attendons que vous preniez les sanctions appropriées.

Trois questions se posent donc :

- Comment allez-vous pouvoir régler la question de la Direction de la Culture et du Patrimoine ?
- Quelles suites concrètes entendez-vous donner aux accusations de violences homophobes et à celles de harcèlement, toutes deux gravissimes et impliquant de nombreux agents.
- Quelle leçon personnelle tirez-vous de cette situation ? N'auriez-vous pas pu agir en amont pour éviter que nous en arrivions là ? Votre présence à la Mairie est-elle suffisante, votre action efficace ?

Vous devez des explications aux personnels, aux élus et aux Guérandais. »

Puis Emmanuelle SOALHAT pose la seconde question.

« Notre groupe a pris acte, en son temps, de votre décision de briguer la Mairie de Guérande à peine votre investiture effective. Nous avons ainsi pu constater qu'à peine cette déclaration formulée, vous vous êtes immédiatement mis en campagne.

Ainsi nous constatons :

- Que vous n'avez pas de local de campagne,
- Que les candidats pour figurer sur votre liste sont auditionnés en Mairie,
- Que vous vous entourez d'une équipe de communicants étoffée, j'ai pu en compter 3 il y a une dizaine de jours, fort occupés à vous préparer les textes et répliques du discours de votre entrée en campagne du samedi 7 décembre,
- Que vous avez privatisé un Café Restaurant pour cette entrée en campagne.

Nous souhaitons donc savoir si vous avez pu prendre le temps de découvrir et vous approprier les règles et règlements prévalant à de telles activités. Avez-vous pu prendre connaissance de la déontologie et des règles propres aux campagnes électorales, d'autant plus prégnantes que vous êtes notre Maire et nous devez l'exemplarité ?

Pouvez-vous vous engager à ne plus utiliser la Mairie comme local de campagne, à établir la preuve que vos communicants sont bien rétribués par votre mandataire financier, dont on aimerait savoir qui il est, sur l'argent des comptes de campagne.

Enfin, il vous faut aussi vous engager à valoriser, dans la limite du plafond légal, les prestations en nature comme la mise à disposition sur une demi-journée d'un Bar Restaurant.

Nous enregistrons et enregistrerons pour notre part scrupuleusement ce qui nous semble irrégulier et n'hésiterons pas à saisir la Commission Nationale de Contrôle des Comptes de Campagne et Financements Politiques, le cas échéant. »

Monsieur le Maire apporte la réponse suivante à la première question.

« Vous m'interpellez ce jour sur 2 sujets.

Je vais vous apporter quelques éléments de réponses mais en préambule sachez que je suis totalement surpris et choqué de votre démarche qui met sur la place publique la situation d'agents que vous ne nommez pas mais, vous indiquez leur fonction, ce qui permet de les identifier très facilement. D'un point de vue éthique, c'est odieux, d'autant que votre position d'élus vous engage à être digne des personnes que vous représentez et l'élu est le garant du respect des institutions. Vous porterez l'entière responsabilité de votre démarche à l'égard des agents car il s'agit de femmes, d'hommes, de familles et de souffrances... alors même que je vous ai tenu informé :

- 1- de la situation :
- 2 - des mesures
- 3 - de l'action

Vous me contraignez à ce déballage public alors que l'enquête est toujours en cours. C'est totalement inconscient et en contradiction avec les valeurs de notre Groupe Majorité qui dénonce fermement votre méthode.

La campagne électorale qui s'ouvre n'autorise pas tout. Les arrières pensées bien politiciennes derrière tout cela sont évidentes.

Les Guérandais vont avoir ce soir la VERITE.

Voici les faits que je vais évoquer dans le respect de la procédure :

Un courrier faisant état de propos homophobes tenus par un agent à l'encontre d'un autre agent ma été remis en septembre :

- 1- J'ai diligenté immédiatement, la mise en place d'une enquête administrative.
- 2- Je me suis entouré d'une avocate, extérieure à la collectivité.
- 3- 14 personnes ont été auditionnées.
- 4- Le rapport de l'enquête administrative m'a été remis.
- 5- Ce rapport a été présenté à l'ensemble de mes adjoints, en présence de l'avocate. Les décisions ont été prises à l'unanimité.
- 6- J'ai reçu les agents mis en cause dans ce rapport d'enquête individuellement pour leur indiquer la décision prise. A l'issue de chaque entretien, j'ai obligé chaque agent à un entretien immédiat avec une psychologue, extérieure à la collectivité, que j'avais mandatée.
- 7- J'ai informé le Comité directeur ainsi que les représentants du personnel et l'ensemble des agents des services concernés.
- 8- A la clôture de l'enquête et de la procédure, l'ensemble des éléments du dossier sera transmis à Madame le Procureur de Saint-Nazaire et j'y annexerai votre question écrite ainsi que ma réponse écrite.

En parallèle, dès le mois dernier, j'ai diligenté une enquête interne sur la qualité de vie au travail avec l'aide d'un cabinet extérieur rompu à ce genre d'exercice en collectivité.

Le calendrier est fixé sur le 1<sup>er</sup> trimestre 2020. L'objectif de cette enquête est de déterminer les causes qui ont pu amener à ce type de situation et bâtir un plan d'actions afin que cette situation ne se reproduise plus. C'est ma volonté de protéger chaque agent.

Ce plan d'actions, dont je vous ai tenu informé depuis plusieurs semaines, est le point de départ d'un contrat collectif pour améliorer notre vie ensemble au travail dans le respect et la bienveillance.

Par votre démarche et votre méthode, vous en avez décidé autrement, nous sommes bien loin du respect et de la bienveillance.

En ce qui concerne les agents de la collectivité que vous mentionnez, je rassure les Guérandais, tout est fait dans le respect des règles. Il peut toujours y avoir des dysfonctionnements dans une structure humaine et si c'est le cas il y a toujours des conséquences.

Pour exemple notre label « Ville d'art et d'histoire » nous oblige à obtenir pour notre politique culturelle, la validation de la Direction régionale des affaires culturelles et donc de l'Etat. Pour notre nouvelle organisation et les postes occupés actuellement, l'Etat a tout validé fin juillet 2019.

Votre procédé, fait jour maintenant aux yeux des Guérandaises et Guérandais et confirme la légèreté avec laquelle vous vous êtes appropriés ce dossier et fait apparaître une méconnaissance des compétences des agents de la collectivité.

On peut s'interroger sur le rôle ou l'utilisation abusive de la presse au motif de régler des petites affaires parfois personnelles. Nous sommes très loin des dossiers municipaux. La Campagne électorale ne permet pas TOUT.

Les Guérandais ne sont pas dupes à l'approche des futures échéances et, ce n'est pas la première fois que votre groupe affirme des contrevérités : en juillet 2018 vous affirmiez dans la presse, je vous cite, que « l'équipe majorité était divisée » et que « Le Maire de Guérande ne pourrait pas siéger à Cap Atlantique » : tout est dit.

Demain, les électeurs seront libres de faire le choix qu'ils veulent, il y aura une majorité à choisir, un maire à choisir, un projet de ville à choisir.

Salir ne fait pas une politique ou un projet municipal ni une ligne éditoriale.

Je réitère ce soir, au nom de mon équipe et en mon nom toute la confiance que nous portons à l'égard des 300 agents et nous saluons, leur investissement pour l'intérêt général. Ils connaissent et peuvent mesurer quotidiennement la rigueur et l'engagement de l'équipe majoritaire ».

Monsieur le Maire apporte la réponse suivante à la seconde question :

« Dans votre 2<sup>ème</sup> question, il me semble que vous découvriez la démocratie et les règles des campagnes électorales. Cela me semble assez révélateur d'une méthode que j'ai pu dénoncer sur la question écrite précédente.

Vous jetez en pâture des éléments infondés, jouant sur la méconnaissance des règles des campagnes électorales de beaucoup de nos concitoyens, pensant soulever des dossiers sérieux avec un objectif : diffamez, diffamez il en restera toujours quelque chose.

Alors oui, je suis candidat à l'élection municipale des 15 et 22 mars prochains.

Ne vous en déplaise, que le maire que je suis, rencontre ses concitoyens ce qui heureusement ne m'est pas interdit.

Je compte bien être Maire pleinement et rester en proximité, comme je le suis depuis mon élection.

Le candidat que je suis, s'entoure de qui il veut pour l'accompagner dans sa campagne : des bénévoles, des militants, des citoyens engagés, et aussi des professionnels et fait campagne dans le respect de ses règles. Quand je fais une opération dans un espace public, un espace privé, quand je fais appel à des prestations, il y a facture versée au compte de campagne, payée par mon mandataire financier en toute légalité, toute transparence et dans le strict respect de la loi et des recommandations de la Commission Nationale des Comptes de Campagne et des Financements Politiques.

Mais au fond que voulez-vous démontrer avec vos insinuations ?

Croyez-vous sincèrement une seule seconde que le maire sortant et candidat, s'amuserait à jouer avec la règle ? Que je risquerai de ne pas pouvoir porter un projet ambitieux sur lequel je travaille avec les Guérandais s'ils m'apportent leur confiance en mars prochain.

Alors, je vous invite à relire le Code électoral et les règles de financement des campagnes disponibles sur le site de la CNCCFP. Avec ces éléments vous pourriez objectivement considérer votre question comme polémique, tendancieuse et perfide.

Quant à la forme que prend ma campagne, je n'ai de compte à rendre qu'aux électeurs et à la CNCCFP, qui rassurez-vous, contrôlera scrupuleusement mon compte de campagne, comme elle le fait pour tous les candidats de France.

Je vous invite à vous engager dans le débat démocratique, sur le fond, sur les idées, sur les valeurs que vous portez.

Je vous invite à vous présenter une nouvelle fois devant les Guérandais et essayer de les convaincre et je vous invite surtout à élever le niveau parce que Guérande mérite bien mieux.

Je me réjouis avec ma majorité que ce soir nous ayons pu voter la modification du PLU qui permet de sortir le dossier du Petit Séminaire, le DOB qui montre le travail engagé sur l'assainissement des finances et qui se poursuit ».

Je vous souhaite à vous tous élus, agents et à travers vous à tous les Guérandais, d'excellentes fêtes de fin d'année. »

-----